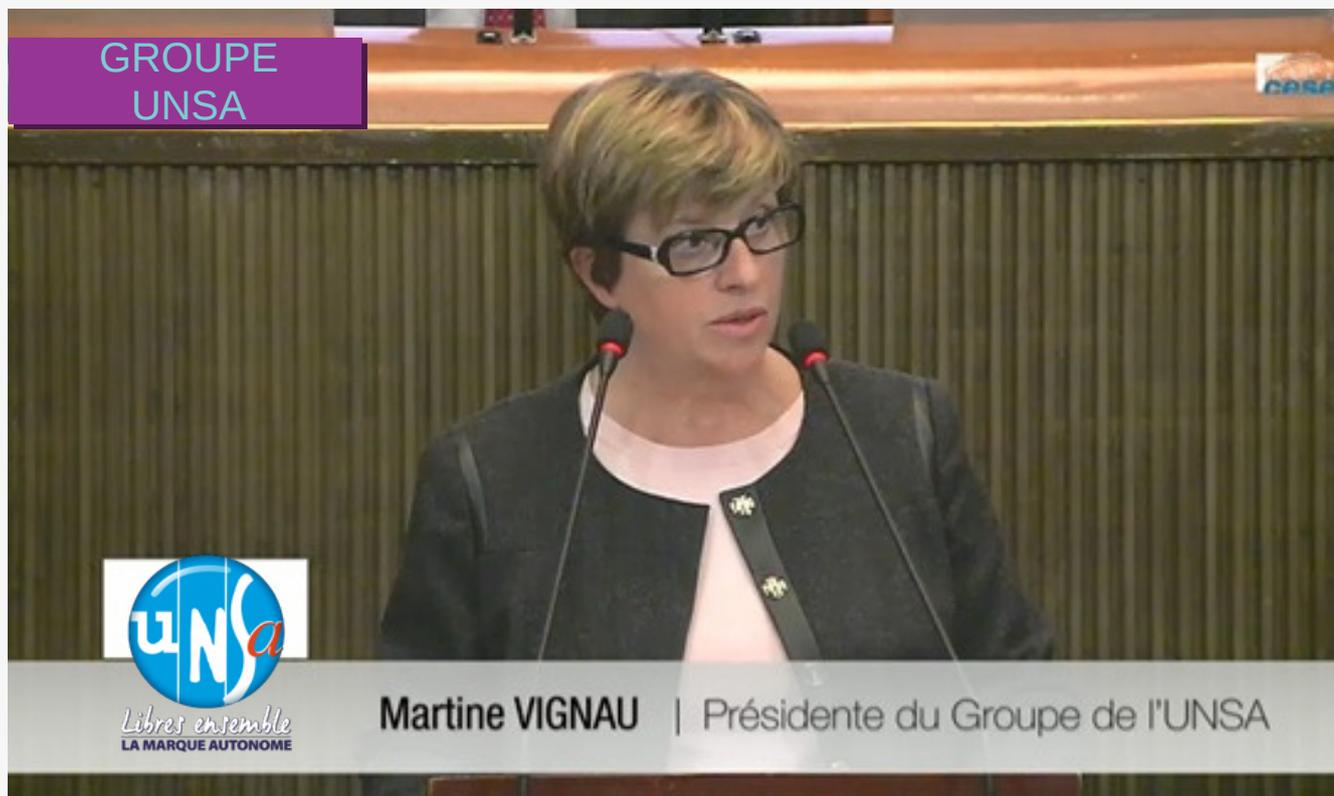




# EDITO



## LE CESE : UNE INSTITUTION-CLÉ DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le bilan de l'année n'est pas encore à faire mais déjà 2018 - qui scelle la mi-mandature au Conseil économique, social et environnemental - a été riche d'enseignements.

Garant de nombreux avis qu'il a portés depuis le début de la mandature actuelle et pour lesquels l'UNSA a su se faire entendre, le CESE continue de porter ses avis à l'extérieur avec force, mettant en lumière - par l'intermédiaire des rapporteurs - la parole citoyenne et la parole de la société civile organisée.

Par ailleurs, cette mobilisation - aujourd'hui toujours plus importante - ne représente que le haut de l'iceberg. C'est par leur implication dans les travaux réguliers que les conseillers au CESE nous rappellent que 9/10ème du fonctionnement du CESE n'est pas visible.

Ainsi, le CESE continue d'œuvrer pour se positionner comme l'incontournable institution-clé de la démocratie participative. Et nous pourrions reprendre les mots de St Exupéry "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible" tant le CESE - dans un rôle d'anticipation - place comme axe stratégique l'inscription d'une projection dans l'avenir. Concrètement, et pour répondre aux interrogations de nos concitoyens, le CESE se lance dans l'expérimentation d'avis courts, de participation de citoyens, de mise en œuvre de l'expertise scientifique, de partenariats avec des organismes publiques. Ces initiatives qui répondent à des besoins réels de terrain et pour lesquelles l'UNSA - en tant que syndicat réformiste - a toute sa place, facilitent la reconnaissance du rôle des corps intermédiaires. Rendre possible l'avenir est entre nos mains.

# TPE-PME, COMMENT RÉUSSIR LE PASSAGE À LA NEUTRALITÉ CARBONE ?

SAISINE D'INITIATIVE

**11** SEPTEMBRE  
2018

*Conseiller UNSA*

**FANNY ARAV**

*SECTION DES  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES*



[téléchargez l'avis](#)

L'accord de Paris sur le climat engage toute la société à agir pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour baisser drastiquement la consommation des hydrocarbures, la mobilisation de tous les acteurs s'impose, en particulier les entreprises. Or, bien qu'elles représentent la majeure partie du tissu économique, peu a été fait jusqu'à présent, pour accompagner les TPE-PME dans cette mutation. Le cadre réglementaire, les outils financiers et les actions publiques restent avant tout adaptés aux plus grandes entreprises. Les TPE-PME, elles, manquent de temps, de moyens humains ou techniques. Pour autant, l'expérience des petites entreprises les plus avancées vers la neutralité carbone, montre les gains économiques et la dynamique positive induite par leurs actions pour l'Environnement. Dans cet avis, le CESE ambitionne de se mettre «à hauteur d'entreprise» pour amorcer les actions de protection du climat. Il identifie des solutions concrètes, prend en compte les contraintes et spécificités des TPE-PME, et privilégie les démarches reposant sur le volontariat. Gagner en compétitivité, en performance globale, tout en protégeant la planète sera un défi clé des prochaines décennies pour nos entreprises.





# TPE-PME, COMMENT RÉUSSIR LE PASSAGE À LA NEUTRALITÉ CARBONE ?

## DECLARATION UNSA

Au lendemain d'une mobilisation importante signalant une inquiétude collective quant à notre capacité / volonté de réduire nos impacts négatifs sur notre planète, à commencer par le réchauffement climatique, voici un sujet qui nous place au plus près de l'action concrète dans un environnement économique quasi quotidien.

Les TPE-PME sont bien souvent dans l'angle mort des grandes politiques nationales alors qu'elles représentent 3,8 millions d'entreprises, et constituent les premiers maillons d'une chaîne de création de valeurs sur nos territoires. La diversité des filières, des activités, des modèles économiques nécessitent effectivement un regard plus attentif aux diverses spécificités que les normes standardisées plus appropriables par les grandes entreprises.

Pour autant, elles ne peuvent être laissées sans un accompagnement plus conséquent pour leurs transitions écologiques, et sur l'ensemble du spectre de leur activité y compris les inputs et les activités connexes : approvisionnement, flux et énergie, recyclage, production et distribution dont le transport. De même, les éléments de contexte et d'écosystèmes des activités telle la réglementation aussi bien des produits et services, que celles qui régissent le commerce et plus encore les marchés publics doivent porter l'intérêt collectif d'une diminution de l'emprunte carbone, en cohérence avec une politique nationale favorable à la transition écologique en terme d'aménagement du territoire et filières stratégiques.

Cela commence par une vraie capacité de mesure au sein d'un cadrage clair, et véritablement suivie, qui pour avoir du sens doit tenir compte des items propres à l'activité mais aussi sur l'ensemble des éléments impactant y compris ceux connexes à l'activité primaire notamment dans les activités de services (analyse de Cycle de vie, scope 3 du BEGES, plan de déplacement salariés, ...). Mais il ne serait pas équitable de tenir les PME-TPE pour seuls responsables, tant la dépendance aux critères de choix des acheteurs particulièrement des centrales d'achats des entreprises des filières est prégnante.

Des initiatives existent, au sein même du tissu économique des PME-TPE, parfois à l'initiative des territoires, par de nouvelle forme d'entreprise ou de modèle économique, mais nous ne pouvons aujourd'hui nous contenter de l'exemplarité de quelques-uns.

L'UNSA soutient bien évidemment une démarche de co-construction des mécanismes de décarbonisation par et au sein des PME TPE, via les réseaux d'acteurs et l'implication au plus près des entreprises et donc aussi des salariés.

Les leviers les plus solides sont ceux liés aux marchés, l'UNSA soutient donc plus particulièrement les préconisations liées à de nouvelles définitions des critères de choix des marchés publics, mais aussi la plus grande transparence sur ces aspects pour l'ensemble des appels d'offre. Les incitations financières via la baisse de TVA ou financements facilités doivent susciter la plus grande vigilance quant aux mécanismes d'opportunités pouvant s'éloigner des objectifs initiaux.

# POUR UNE UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE FRANCOPHONE

**25** SEPTEMBRE  
2018

## EXPOSE DES MOTIFS

En janvier 2018, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rendait son avis sur Le rôle de la France dans une francophonie dynamique et rappelait à cette occasion les grands enjeux auxquels la France et l'espace international francophone vont être confrontés à l'avenir. Avec 274 millions de locuteurs et locutrices sur les cinq continents (chiffres 2014 de l'Organisation internationale de la Francophonie - OIF) dont plus de 43 % sur le continent africain, le CESE a notamment estimé que la priorité devait être donnée au renforcement des moyens et des aides à l'éducation et à l'enseignement du et en français, langue « utile » dans les domaines culturel, économique et professionnel, afin d'anticiper les besoins des 750 millions de locuteurs et locutrices en 2050 selon les projections démographiques. La reconnaissance de la société civile francophone dans toute sa diversité et sa richesse figurait également en bonne place des recommandations phares du CESE pour redonner du sens et insuffler un nouveau souffle à la Francophonie.

Dans son discours prononcé à l'Académie française le 20 mars 2018 pour la Journée internationale de la Francophonie, le président de la République Emmanuel Macron a présenté sa stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme et insisté sur l'importance de l'apprentissage et de l'éducation, ainsi que sur le lancement de projets portés par la société civile et la mise en réseau de ses acteurs et actrices. Le XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui réunira les cheffes et chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OIF à Erevan les 11 et 12 octobre 2018 aura pour thème : « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone ».

La préparation du Sommet fait une place à la société civile avec notamment la tenue de la Conférence internationale des jeunes francophones du 17 au 19 septembre 2018 et conformément à l'article 12 titre III de la Charte de la Francophonie, celle des 127 organisations non gouvernementales (ONG) et organisations internationales non gouvernementales (OING) accréditées par l'OIF dans le cadre d'un « Partenariat renouvelé », organisée du 12 au 14 septembre 2018. Le CESE déplore que d'autres acteurs et actrices majeurs du monde francophone, en particulier les représentantes et représentants de la société civile organisée francophone soient insuffisamment identifiés et non associés. Il en va ainsi des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires qui disposent pourtant d'une enceinte francophone, l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESISF). Les travaux du CESE confirment l'utilité de ces acteurs et actrices et l'intérêt de leur reconnaissance institutionnelle dans l'espace international francophone. Ils agissent souvent en ordre dispersé et jouent pourtant un rôle majeur dans la visibilité et l'animation des réseaux francophones.

---

# POUR UNE UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE FRANCOPHONE

## RESOLUTION

A la veille du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui réunira les cheffes et chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OIF à Erevan les 11 et 12 octobre 2018, le CESE souligne la nécessité de renforcer la Francophonie institutionnelle en la dotant d'une feuille de route politique. La Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU en particulier l'ODD n°4 « **assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et promouvoir les apprentissages tout au long de la vie** ». A ce titre, le CESE rappelle son attachement à la reconnaissance du rôle des membres de la société civile organisée dans l'espace international francophone.

- Conformément aux dispositions de la Charte de la Francophonie, notre assemblée propose que soit organisé un Forum de la société civile organisée, associant notamment l'ensemble des acteurs et actrices concernés, les CES et institutions similaires, tout comme l'UCESISF. Au même titre que le Forum actuel, qui réunit les ONG et OING accréditées par l'OIF, cette enceinte permettra aux organisations de la société civile organisée d'exprimer leurs préoccupations et celles des citoyennes et citoyens en amont du sommet des cheffes et chefs d'Etat et de gouvernement. Cette démarche ascendante constitue pour notre assemblée, une méthode plus conforme aux aspirations du monde francophone actuel et au thème fixé pour le Sommet d'Erevan : « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone ». Elle seule permettra de relayer les attentes de l'ensemble des citoyennes et citoyens et de susciter en retour leur adhésion. Cette démarche constitue en outre un pas de plus vers une Francophonie plus agile et décentralisée au plus près des acteurs et actrices de terrain.

- Le CESE estime par ailleurs, comme il le soulignait dans son avis de janvier 2018 le rôle de la France dans une Francophonie dynamique, que la mise en réseau des acteurs et actrices de la société civile francophone est essentielle à la redynamisation de cet espace et à la promotion de ses valeurs communes. Réseaux éducatifs, scientifiques, professionnels, sportifs pour n'en citer que quelques-uns constituent la richesse du monde francophone et permettront de lui donner un nouvel élan et de l'engager sur la voie d'une Francophonie résolument multilatérale et renouvelée. Nombre de projets existent aussi, tournés vers le secteur éducatif, le numérique, l'entrepreneuriat des femmes en particulier, la formation tout au long de la vie, qui sont autant d'opportunités pour le monde francophone de créer des passerelles, de s'enrichir culturellement et somme toute de promouvoir ses valeurs d'universalisme, de solidarité internationale et de diversité culturelle.

A l'aube du cinquantième anniversaire de l'OIF, le CESE, institution engagée et attachée au projet francophone, rappelle le rôle crucial qu'a joué par le passé et que doit continuer de jouer la société civile organisée. Celle-ci a contribué à l'émergence et la structuration de la Francophonie dans les années 1950 et participe depuis lors activement à sa mise en œuvre sur le terrain, elle doit désormais être associée étroitement à la définition de la stratégie qui permettra de faire face aux grands défis futurs : linguistiques certes mais aussi politiques, la Francophonie portant aussi, par son appropriation des ODD, une vision renouvelée d'un multilatéralisme équilibré.

---

# LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : APPORTS À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET PERSPECTIVES

SAISINE D'INITIATIVE

**9** OCTOBRE  
2018

DECLARATION COMMUNE  
CFDT - UNSA  
*SECTION DE  
L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES  
TERRITOIRES*



[téléchargez l'avis](#)

Créés en 1967, les parcs naturels régionaux (PNR) concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que d'éducation et de formation du public. 53 parcs naturels régionaux existent en France en 2018 et une vingtaine de projets de PNR supplémentaires est à l'étude. Le contexte dans lequel interviennent les PNR évolue. La loi NOTRe renforce la taille et les compétences des intercommunalités et les PNR ne sont pas éligibles à certaines politiques de développement local, mais la loi pour la reconquête de la biodiversité leur ouvre de nouvelles opportunités. Le CESE analyse les apports des PNR pour l'aménagement et le développement durable des territoires ainsi que pour la mobilisation des actrices et acteurs locaux, et fait des préconisations pour que les parcs puissent assurer encore mieux leurs missions. Ses propositions visent à renforcer les complémentarités des PNR avec d'autres structures intercommunales et à amplifier les partenariats financiers dont ils bénéficient. Elles tendent aussi à conforter la participation de la société civile et de la population, ainsi qu'à simplifier et consolider l'évaluation, tout en maintenant les exigences dans la sélection des futurs PNR.

# LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : APPORTS À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET PERSPECTIVES

INTERVENTION  
PARTIE 1

Les parcs naturels régionaux ne sont pas des parcs : ils ne sont pas enclos. Ils ne sont pas non plus naturels car la main de l'homme a beaucoup façonné et modifié leurs territoires.

Régionaux ? Non plus : leurs périmètres ne sont pas ceux des régions. Ils n'en sont pas moins pertinents. Indispensables, même !

Depuis plus de soixante-dix ans, les parcs naturels régionaux, s'adaptant à toutes les lois de réorganisation territoriale, aux changements de législation et de réglementation dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité, du développement rural, de l'habitat, de l'artisanat, ou encore de l'emploi, montrent leur efficacité et leur robustesse.

Un élu du Gâtinais nous disait : « Je ne peux pas dire que le parc ait créé une centaine d'emplois, mais je peux dire avec certitude que, sans le parc, cette centaine d'emplois n'aurait pas été créée ! »

Ceci résume ce qu'est le PNR : un objet territorial particulier, auquel chaque commune adhère par conviction, donne et reçoit, bâtit des projets avec ses voisines en coopération, et parvient à les mettre en œuvre grâce à l'ingénierie et au savoir-faire que le PNR recèle.

Entre et sort du PNR qui veut, et beaucoup veulent y entrer. La gouvernance offre à chaque membre une voix. Quelle que soit sa taille, grande ville ou petite commune, chacune obtient le même droit. Selon les particularités locales, la charte du PNR se module et s'adapte.

Pour la CFDT et l'UNSA, ce mode de gouvernance qui offre à chaque membre, important ou modeste, un pouvoir égal, qui rassemble et s'ouvre sur des projets de territoire, dont le mieux vivre est un objectif commun, qui fonctionne et évolue est à encourager. Il a démontré sa pertinence.

Les PNR travaillent sur le long terme, notamment parce que leurs chartes sont d'une durée de 15 ans. Leur horizon n'est pas celui de la prochaine échéance électorale et, pour l'UNSA et la CFDT, cela participe sûrement de leur succès.

Il reste à développer la démocratie participative sur ces territoires. Elle existe dans tous les parcs, mais de manière plus ou moins prégnante, plus ou moins intégrée dans la chaîne de décision. Là où la société civile est la mieux représentée, il apparaît que l'on gagne en efficacité par une adhésion plus large. Servons-nous de ces exemples.

Aujourd'hui, la pérennité des parcs n'est pas assurée parce que des doutes planent sur leur mode de financement et leur capacité à générer des recettes. Il convient d'assurer un avenir et une stabilité financière aux parcs naturels régionaux compte tenu des services qu'ils apportent aux collectivités, rurales notamment.

# LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : APPORTS À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET PERSPECTIVES

INTERVENTION  
PARTIE 2



En ce qui concerne le financement des parcs par une taxe additionnelle, la CFDT et l'UNSA retiennent la sagesse de la préconisation 15 qui propose d'ouvrir une piste de réflexion avant de légiférer. Actuellement, les parcs ne sont que peu financés a priori. Ils le sont principalement en échange des services, réels, qu'ils apportent aux collectivités et aux populations. Un forfait, forcément modique en cette période de rareté de l'argent public, ne saurait financer au niveau de leurs besoins la recherche, l'innovation et le savoir-faire. Il est préférable de privilégier le contrat de gré à gré sur des projets réfléchis, souvent innovants, toujours concrets et le partenariat, que l'avis préconise de développer.

Enfin, l'ingénierie, ce service aux communes et aux habitants qui fait la force et la richesse des PNR, fonctionne par projets. Cela permet une concentration des compétences sur les réalisations et favorise certainement la réussite. Cependant, nombre de salariés, quel que soit leur métier, n'ont pas de visibilité sur leur parcours professionnels.

Pour la CFDT et l'UNSA, le parcours professionnel des salariés des parcs, en particulier celles et ceux dont la durée du contrat correspond à celle d'un projet, doit être profondément amélioré.

L'engagement sur un projet, lors de son élaboration et de sa mise en œuvre, ainsi que sur sa réussite, doit être mieux récompensé. L'expérience acquise mieux valorisée. Sans doute la fédération des parcs, mais aussi les collectivités dans le cadre de leurs partenariats avec les PNR sur la base d'un dialogue social approfondi, peuvent-ils rechercher des solutions en ce sens.

L'UNSA et la CFDT considèrent qu'appliquer dans leur ensemble les préconisations de l'avis favoriserait la pérennité des parcs, leur reconnaissance, et renforcerait leur utilité. Les mesures proposées de simplification de gestion financière sont de bon sens, le renforcement de partenariats et de coopérations avec les communes bénéficiaires, y compris les villes aux portes des PNR, également. La nécessité de développer la démocratie participative y est soulignée et une préconisation a même pour objet de faire évaluer l'intérêt des parcs par les populations.

Expérience qu'il sera certainement intéressant d'analyser.

L'appétence pour les parcs se manifeste par de nouvelles candidatures. Il serait facile d'y souscrire d'emblée. Le projet d'avis propose avec discernement de s'assurer que chaque candidature satisfait aux critères d'éligibilité avant acceptation.

Un exemple de sagesse que partagent l'UNSA et la CFDT.

# RÉSOLUTION SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT DU GIEC

## EXPOSE DES MOTIFS

**23** OCTOBRE  
2018

téléchargez la résolution



Le dernier rapport du **groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC)** a été rendu public le 8 octobre. il analyse l'impact très sévère d'un réchauffement climatique limité à 1,5 ° et appelle à des changements très importants dans tous les domaines de la société pour ne pas dépasser ce seuil.

Malgré l'accord de Paris de 2015, c'est pourtant vers une augmentation au-dessus de 3°, voire davantage, que l'humanité se dirige actuellement. la France a vu elle-même ses émissions de gaz à effet de serre augmenter très significativement en 2017, en particulier dans le secteur des transports, à l'encontre des objectifs se voulant exemplaires et inscrits dans ses propres lois. Aucune réponse institutionnelle et politique ne sera crédible si elle s'accommode de telles contradictions entre les objectifs et la réalité, face à de tels enjeux.

Et aucune de ces réponses ne sera efficace, si elle ne prend pas en compte simultanément les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans de nouveaux modèles de société, et si tous les acteurs publics ou privés, institutionnels ou particuliers, ne s'y impliquent pas. C'est ce que le Cese avait souligné dès 2016 dans ses orientations stratégiques, en appelant à la transformation des modèles économiques et sociaux existants, dans le respect de l'humanité et de son environnement.

A défaut, un discours d'apparence volontariste sur le développement durable sans contenu réel ne pourrait que pousser au rejet de toutes les institutions, déjà trop souvent constaté. C'est aussi le fonctionnement démocratique de notre société qui est en cause ici.

Le Cese a rendu de nombreux avis qui s'inscrivent dans ces orientations, de la justice climatique à la transition énergétique, de l'industrie comme levier pour répondre à ces défis à la politique de réduction des émissions dans les petites et moyennes entreprises

# RÉSOLUTION SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT DU GIEC



## RÉSOLUTION CESE

Face à l'urgence réaffirmée par le rapport du GieC, le Cese estime devoir intensifier dans ses propres actions l'effort de mise en cohérence des mesures environnementales, économiques et sociales avec l'enjeu climatique.

Plusieurs actions particulières seront menées à cet effet :

- le Cese conduira en 2019 un programme spécifique d'amélioration significative de sa propre empreinte carbone, à partir des actions précédemment engagées ;
- les projets d'avis feront tous l'objet de la part des formations de travail chargées de leur élaboration, avant leur vote en assemblée plénière, d'un examen de compatibilité de leurs préconisations avec la mise en cohérence des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et des enjeux climatiques;
- les saisines d'initiative à venir dans l'actuelle mandature intégreront, dans toutes les formations de travail, la priorité ainsi marquée ;
  - le prochain rapport annuel sur l'état de la France, publié en 2019, s'attachera plus particulièrement à la durabilité des politiques suivies, caractérisée par la cohérence des objectifs du développement durable (odd) et la prise en compte du long terme ;
- les journées du patrimoine 2019 au Cese donneront lieu à une manifestation spécifique, organisée autour de ces mêmes thèmes.

Notre Conseil, représentant la société civile organisée dans toutes ses composantes, souhaite ainsi s'inscrire à sa juste place dans une action collective de grande ampleur et de long terme.

- ✓ Le CESE conduira en 2019 un programme spécifique d'amélioration significative de sa propre empreinte carbone, à partir des actions précédemment engagées
- ✓ Les projets d'avis feront tous l'objet de la part des formations de travail chargées de leur élaboration, avant leur vote en assemblée plénière, d'un examen de compatibilité de leurs préconisations avec la mise en cohérence des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et des enjeux climatiques
- ✓ Les saisines d'initiative à venir dans l'actuelle mandature intégreront, dans toutes les formations de travail, la priorité ainsi marquée
- ✓ Le prochain rapport annuel sur l'état de la France, publié en 2019, s'attachera plus particulièrement à la durabilité des politiques suivies, caractérisée par la cohérence des objectifs du développement durable (ODD) et la prise en compte du long terme
- ✓ Les journées du patrimoine 2019 au CESE donneront lieu à une manifestation spécifique, organisée autour de ces mêmes thèmes



# BILAN CESE MI-MANDATURE

## TABLES RONDES

**23** OCTOBRE  
2018

Le 23 octobre, l'hémicycle du Palais d'Iéna a accueilli 3 tables rondes ouvertes à des présidents de section, délégations et commissions temporaires ainsi qu'à des personnalités extérieures qui ont permis d'avoir à la fois l'évolution interne du Conseil et la vision externe



Participation citoyenne avec :

- . Xavier Nau – section Education (Plateforme orientation des jeunes)
- . Marie-Andrée Blanc – commission temporaire (Déserts médicaux)
- . Jean-François Naton – commission temporaire (Fin de vie)

Une personnalité extérieure porteur de pétitions

Animateur : Marie-Claire Martel

Partenariats avec :

. Delphine Lalu – section Activités économiques – (Les pôles de compétitivité avec la Cour des Comptes)

. Aminata Koné – section Affaires sociales (Séparations conjugales et conséquences pour les enfants avec la Défenseure des droits)

. Sylvie Brunet – section du Travail (Discriminations syndicales - avis porté par Luc Bérille et JF Pilliard)

Personnalité extérieure : Jacques Toubon

Animateur : Michel Chassang

Les Saisines avec :

. Eveline Duhamel – section ADT (Loi Montagne, Loi Mobilité)

. Anne-Marie Ducroux – section Environnement (Saisines d'initiative et doctrine)

. Pierre-Antoine Gailly – section Economie et finances (RAEF)

Une vidéo de quelques ministres prenant la parole pour évoquer les avis du CESE

Animateur : Jean Grosset

# CESER CENTRE-VAL DE LOIRE

**JEAN-JACQUES FRANÇOIS**  
**RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA CONJONCTURE**



## POINT D'ACTUALITÉ SUR LA CONJONCTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### Contexte général :

À la fin du 1er trimestre 2018, la dette publique s'est établie à 2 255,3 Md€ soit une baisse de 1,5 % sur un an, représentant 97,6 % du PIB. Avec une moindre croissance, le déficit public repart à la hausse et contrairement aux prévisions gouvernementales (2,3 % du PIB), il se situerait plutôt à 2,5, voire 2,6 du PIB, sans crainte d'un retour au-dessus de la barre des 3 %.

En juin 2018, le prix du pétrole en euros recule légèrement après trois mois consécutifs de hausse (- 2,2 % après + 10,9 % en mai, 9,8 % en avril, 1,2 % en mars). Il s'établit à 64 € de moyenne, une baisse plus marquée en dollars (- 3,2 % après + 6,8 %), l'euro s'étant légèrement déprécié.

L'euro s'est quant à lui apprécié au cours des premiers mois de 2018 pour revenir à des cours plus bas, mais irréguliers.

Les taux de refinancement restent extrêmement bas, mais les politiques économiques et financières des États Unis, entre autres, font craindre une remontée des taux qui serait préjudiciable à la France compte tenu de son niveau d'endettement.

Au niveau de l'emploi, le taux de chômage s'établit à 9,1 % au 2ème trimestre 2018 en France métropolitaine (- 0,1 point par rapport au trimestre précédent). Le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories atteint 6 557 600 personnes, en baisse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent.

Le ralentissement de la croissance s'est confirmé au deuxième trimestre (0,2 % comme au 1er trimestre après 0,7 % au dernier trimestre 2017), pénalisée par une consommation affaiblie par la hausse des prix du pétrole et la fiscalité.

Une situation qui complique l'objectif initial de hausse du PIB du gouvernement.

C'est dans ce contexte que le CESER présente son point conjoncturel sur l'état de l'économie en région Centre-Val de Loire.

**téléchargez l'intégralité  
du document**

# CESECE GUYANE

**RAYMONDE CAPE, UNSA  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION « IMMIGRATION, UNION  
EUROPÉENNE, COOPÉRATION RÉGIONALE, TRANSFRONTALIÈRE »**



## Focus :

Le 1er thème retenu par la commission est « L'immigration en Guyane » : Le thème retient fréquemment l'attention des différents partenaires économiques sociaux, éducatifs, sanitaires de notre région.

Bien entendu, les arrivées de population en Guyane peuvent présenter des opportunités, mais également des aspects négatifs pour le développement de notre région.

Par conséquent, les conseillers décident de mener réflexion sur ce sujet au cours de l'année, il conviendra en 1er lieu de recueillir les informations relatives au nombre de population étrangère recensé sur notre territoire, et pas seulement à partir des travaux de l'Insee...

Dans un premier temps, différents points sont susceptibles d'être retenus comme :

- Quels sont les coûts supportés par l'Etat et les Collectivités ?
- Quel est le taux d'immigration toléré au niveau national et au niveau local ?
- Ce taux existe-t-il ? y-a-t'il un minima et un maxima ?
- Quelle la politique en la matière. ?
- Responsabilité sur les plans de l'éducation, médical et social.

Il conviendra, en second lieu de rencontrer les différents consulats concernés, les services de la préfecture, de la CTC et autre administration relatifs à ce phénomène et découvrir comment ce phénomène est géré chez nos voisins.

Un état des lieux de la situation est à retenir en rencontrant aussi les responsables de la croix rouge et de l'aide sociale à l'enfance.

Le cas typique du mode migratoire, installé au Canada, devra retenir l'attention des membres de la commission. Un déplacement est envisagé afin de mieux l'appréhender, se l'approprier et être en capacité de faire des propositions afin de l'adapter à notre région en respectant le cadre juridique. Au sein de notre région il faut être acteur dans le secteur de l'immigration et non plus la subir.

INSTALLÉ EN AVRIL 2018, LE CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION DE GUYANE EST ISSU DE LA FUSION DU CESER ET DU CONSEIL CULTURE ÉDUCATION ENVIRONNEMENT (CCEE)



Le 2eme thème retenu par la commission est : « Les relations avec l'union européenne »

La participation des différentes instances européennes au développement de notre région a retenu l'attention des conseillers. Les montants affectés au profit des différents secteurs de notre économie sont relativement importants. Il serait opportun d'avoir connaissance des modalités d'accompagnement des différents porteurs de projets par les institutions Européennes.

Les conseillers souhaitent apporter leur contribution à l'amélioration des consommations de crédits de fonds européens.

Dans cette optique, la commission propose qu'une délégation de conseillers se déplace en mission à Bruxelles, dans le but de rencontrer les représentants des instances européennes afin de s'informer sur leur fonctionnement et mieux le comprendre. Ces échanges pourraient se tenir également avec diverses autres régions, afin d'optimiser les relations de coopération.

Ils ont rappelé l'importante contribution des « lobbying », des consortiums au sein de la communauté européenne.

Il a été rappelé l'installation d'une antenne de la collectivité territoriale de Guyane parmi les instances européennes à Bruxelles permettant de bénéficier d'un suivi régulier des différentes opérations en la matière.



# CESER AUVERGNE RHÔNE-ALPES



**CATHERINE HAMELIN**

**CHEFFE DE FILE DU GROUPE UNSA AU CESER AURA**

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes était réuni sous la présidence d'Antoine QUADRINI le mardi 9 octobre.

Il a présenté et voté à cette occasion des avis sur:

- le CPRDFOP
- le programme de formation « Former en Auvergne-Rhône-Alpes »
- la Décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 et sur la modulation des fractions de tarifs de TICPE pour 2019
- les orientations budgétaires pour 2019
- « 7 préconisations en complément du projet de plan régional déchets »

téléchargez l'avis sur le CPRDFOP

téléchargez l'avis sur le programme de formation

téléchargez l'avis sur l'exercice 2018 + TICPE

téléchargez l'avis sur l'orientation budgétaire 2019



téléchargez les 7 préconisations du plan régional déchets

VIDÉO ACCESSIBLE POUR TOUS

**REVIVEZ LA SÉANCE EN DIRECT**

*Extrait de la déclaration UNSA sur le CPRDFOP : il faut prêter une attention particulière aux formations de base pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi et les plus précarisées de se remettre à niveau (...) Nous approuvons l'avis sur l'apprentissage (...) du CESER affirmant qu'une régulation du système d'apprentissage est nécessaire et que le Conseil régional doit en être le pilote (...) Nous sommes très attachés à une des missions du CESER qui est l'évaluation des politiques publiques régionales (...)*

## LE CESE A LA RENCONTRE DU 2ÈME COLLÈGE DU CESER AURA



Le 29 août 2018, le Conseil économique, social et environnemental rencontrait le CESER Auvergne Rhône Alpes à Lyon.

La 3ème assemblée constitutionnelle de la République était représentée par Madame Martine Vignau du groupe UNSA, Monsieur Albert Ritzenthaler du groupe CFDT (à droite sur la photo) et Monsieur Jean-François Naton du groupe CGT (à gauche).

Les trois représentants du CESE ont pu aborder avec les membres du CESER présents les enjeux actuels, à savoir la prise en compte de l'expression des citoyens, la réforme et le lien CESE-CESER.

---

# AGENDA



*Résolution*

## **LA PRÉVENTION DES CANCERS**

MARDI 13 NOVEMBRE 2018



*Section du travail et de l'emploi*

## **LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**

MARDI 13 NOVEMBRE 2018



*Résolution*

## **POUR UNE EUROPE AMBITIEUSE, SOLIDAIRE ET RESPECTÉE**

MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018



*Section de l'aménagement durable des  
territoires*

## **AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS**

MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018



*Résolution*

## **LA BIODIVERSITÉ EN HAUTE MER**

MARDI 27 NOVEMBRE 2018



*section de l'agriculture, de la pêche et de  
l'alimentation*

## **L'INNOVATION EN AGRICULTURE**

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018